

60 ANS UNE PROPOSITION D'AVENIR !

- 1 Fixer le départ en retraite à 60 ans à taux plein
- 2 Assurer le montant du taux de remplacement à 75% du salaire de référence à partir des 10 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public, au nom de l'équité public/privé, en engageant le principe qu'aucune pension distribuée ne puisse être inférieure au niveau du SMIC
- 3 Indexer l'évolution du niveau des pensions sur les salaires et non sur les prix
- 4 Valider les années de formation comme des années travaillées afin de ne pas faire des besoins de qualification des handicaps au bénéfice de la retraite à 60 ans
- 5 Engager de véritables négociations sur la pénibilité du travail pour un réel départ anticipé et sur situation des « entrées dans le monde du travail précoce » qui doivent avoir un départ anticipé (tous les dispositifs d'apprentissage par exemple)
- 6 Développer la prévention, améliorer les conditions de travail afin d'arriver à la retraite en bonne santé
- 7 Revenir sur les réformes régressives qui ont été engagées depuis 20 ans : Abrogation des réformes Balladur et Fillon avec suppression des décotes et retour aux dix meilleures années comme référence pour les salariés du secteur privé et au six derniers mois pour le secteur public.
- 8 Développer des services publics en direction des personnes âgées afin de leur permettre d'avoir une vie sociale dans la dignité